



Département des Pyrénées Atlantiques

VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2024 / 04

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : SERVICE FINANCES

OBJET : Demande d'aide financière au titre de la DETR/DSIL 2024 : Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville d'Oloron Sainte-Marie

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs par le Conseil municipal au Maire pour les demandes d'attribution de subvention à tout organisme financeur,

CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée dans un projet pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

CONSIDERANT que l'Hôtel de Ville est inscrit dans ce programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

CONSIDERANT que le coût global de cette opération s'élève à 723 300 € HT,

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, dont le coût est estimé à 723 300 € HT,

ARTICLE 2 : INDIQUE que le projet de plan de financement est joint en annexe,

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à ne pas dépasser le taux maximal de 80 % de subventions publiques dans le cas de financements complémentaires,

ARTICLE 4 : PRECISE que le Conseil municipal sera informé de cette demande d'aide financière lors de sa prochaine réunion,

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète au titre du contrôle de légalité,

ARTICLE 7 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

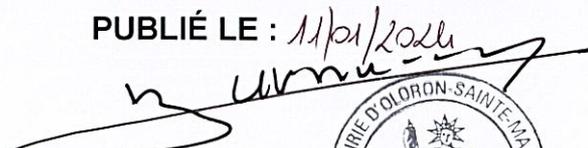
ARTICLE 8 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

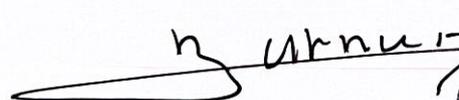
- Service Finances
- Service Transition Énergétique

Fait à Oloron Ste-Marie, le 10 janvier 2024

PUBLIÉ LE : 11/01/2024

Le Maire



Bernard UTHURRY

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

Envoyé en préfecture le 11/01/2024
Reçu en préfecture le 11/01/2024
Publié le
ID : 064-216404228-20240110-DEC_24_04-AU



PLAN DE FINANCEMENT HT

	Taux (%)	Montant
Fonds Chaleur	10,96	79 242 €
DETR/DSIL	29,04	210 078 €
Fonds Vert	40,00	289 320 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	20,00	144 660 €
TOTAL	100,00	723 300 €